

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE61

présenté par
Mme Battistel, rapporteure**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	60 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	60 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ponctionne le budget de l'action 07 (« personnels œuvrant pour les politiques du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ») du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour alimenter le budget de l'action 02 (« Protection des consommateurs en situation de précarité énergétique») du programme 174 « Énergie, climat et après-mines ». L'idée est, bien évidemment, non pas de réduire les crédits du programme 217, mais bien que le Gouvernement lève ensuite le gage.

Le projet de loi réforme en profondeur le CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique). Au total, 450 M€ seront consacrés en 2020 au financement de cette nouvelle prime : 390 M€ sont portés par le programme 174 et 60 M€ par le programme 135 afin d'abonder le budget de l'Anah.

Il est proposé d'augmenter de 60 M€ les crédits du programme 174 consacrés à cette prime. Il est essentiel qu'elle permette de couvrir au maximum le reste à charge pour les ménages modestes et très modestes.